

Crédits bancaires

Nouvelle progression des encours globaux de crédits

En Bretagne, l'examen des encours de crédits au 31 décembre 2018 montre une progression plus faible qu'en 2017 (+ 5,0 % après + 6,0 %) et à un rythme inférieur à celui observé au plan national (+ 6,1 % contre + 5,0 % en 2017). La part des crédits à l'habitat reste importante en Bretagne (60,2 % contre 55,4 % au plan national).

Patrick ROLANDIN, Banque de France - Direction des Affaires Régionales - Pôle économique régional

Un peu plus de 99 milliards d'euros d'encours de crédits

En progression de presque 4,8 milliards d'euros sur l'année 2018, l'encours global des financements, accordés par les établissements de crédit présents dans la région, a atteint 99,3 milliards d'euros. Le poids de la Bretagne dans le total des encours nationaux est stable à 4,7 % et la région occupe toujours la neuvième position entre les Pays de la Loire (5,1 %) et la Normandie (3,8 %). Le poids en matière de distribution de crédits apparaît supérieur au poids économique de la région (en 2015, le PIB régional représentait 4,3 % de la richesse nationale), tout en étant un peu inférieur au poids démographique (estimation de population Insee au 1^{er} janvier 2018 : 5,1 % de la population de la France métropolitaine). Le rythme de progression des crédits distribués par les deux principaux réseaux mutualistes fortement implantés en Bretagne ne cesse de croître (+ 2,5 % en 2018 ; + 5,9 % en 2017). Il convient toutefois de noter que leur part cumulée dans la distribution totale des crédits dans la région a baissé de 1,5 point (59,8 % comparé à 61,3 % en 2017).

Les crédits à l'habitat, en progression de 5,9 % sur un an, représentent en Bretagne 60,2 % du total des encours, soit 4,8 points de plus qu'au niveau national (*figure 1*). En Bretagne, le poids des crédits à l'équipement (*définitions*), dont la part dans l'encours global a reculé à 28,8 % contre 29,1 % en 2017, demeure conséquent au regard de la situation qui prévaut au niveau national (23,8 %). De même, avec 10,5 % de l'encours global, la part des crédits court terme en Bretagne régresse (- 0,2 point contre + 0,4 point en 2017), tout en se situant toujours largement en deçà du pourcentage national (19,8 %).

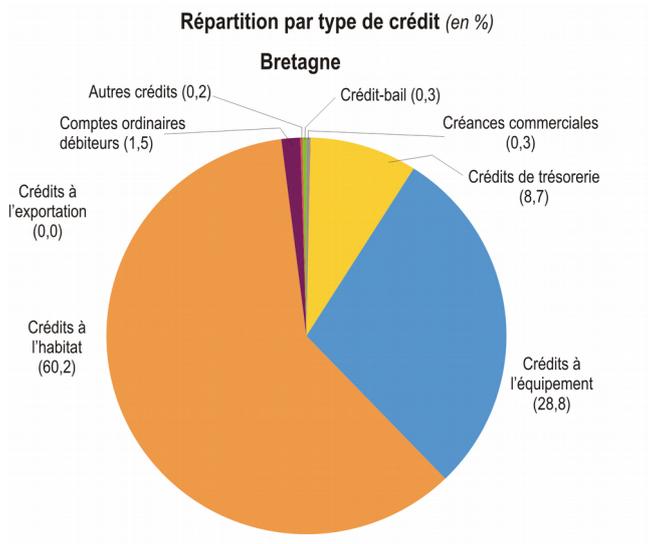
Nouvelle croissance, soutenue des crédits à l'habitat

En 2018, la croissance de 5,0 % des encours globaux (*figure 2*) a été, comme les années précédentes, en majeure partie imputable, du fait de leur poids, à la croissance des crédits à l'habitat (+ 5,9 %). Il convient également de noter la progression des crédits à l'équipement (+ 3,7 %) et des crédits de trésorerie (+ 8,7 %). Au niveau national, ces différentes composantes ont évolué différemment. C'est ainsi que l'on note une progression moins marquée des crédits de trésorerie (+ 6,8 %). À l'inverse, on observe une plus forte hausse pour les crédits à l'habitat (+ 6,5 %) et les crédits à l'équipement (+ 5,7 %). Enfin, sans changement notable, les crédits à l'exportation sont restés marginaux en Bretagne (moins de 0,03 % du total des encours régionaux).

L'encours de crédit aux sociétés non financières et aux entreprises individuelles en Bretagne s'est nettement accru en 2018 : + 5,2 %, après + 5,1 % en 2017, + 1,0 % en 2016 et + 3,9 % en 2015.

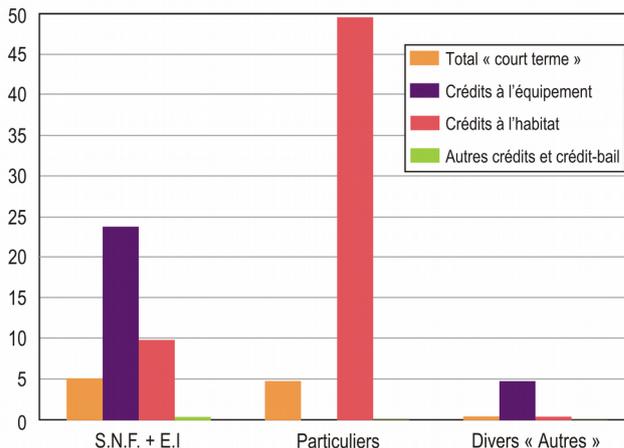
Sans changement par rapport à 2017, le département d'Ille-et-Vilaine porte 37,5 % des encours totaux de la région. Viennent ensuite le Finistère (26,0 %), le Morbihan (20,8 %) et les Côtes-d'Armor (15,7 %). Comme précédemment, cette répartition reste étroitement corrélée à la fois à la démographie ainsi qu'à l'évolution de l'activité économique de chacun de ces territoires. ■

1 Les crédits à l'habitat et à l'équipement représentent 89 % du total des encours en Bretagne



2 Progression des encours de crédits de 5 % en un an

Les encours de crédits au 31/12/2018 en Bretagne (en milliards d'€)



Source : Banque de France – Centralisations financières territoriales – décembre 2018.

Définitions

S.N.F : sociétés non financières (entreprises hors secteur financier et assurances).

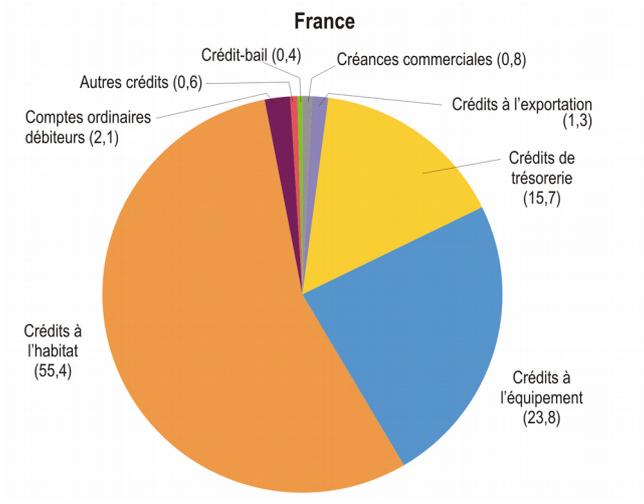
E.I : entrepreneurs individuels.

Divers « autres » : assurances, administrations publiques et privées, non-résidents.

Crédits Court terme : financent les besoins de trésorerie pour les particuliers (notamment sous forme de prêts personnels, découverts, ...) et les besoins liés au financement du cycle d'exploitation des S.N.F, E.I., administrations et autres entités économiques (créances commerciales, crédits d'exploitation, comptes débiteurs,...).

Crédits d'équipement : financent les investissements réalisés par les S.N.F, E.I., administrations et autres entités économiques.

Crédit-bail : technique de financement par laquelle une entité économique donne en location le plus souvent un bien d'équipement à un preneur qui, à un moment quelconque du contrat mais le plus souvent à l'échéance, peut décider de devenir propriétaire du bien qui en a été l'objet.



Source : Banque de France – Centralisations financières territoriales – décembre 2018.